



CONVENTION DE PARTENARIAT Cub – Meduli Nature
Mise en place de « Jour de récup' ! » un évènement grand public pour une
consommation responsable

Entre

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé à Bordeaux (Gironde), Esplanade Charles de Gaulle..... représentée par son Président M. Vincent Feltesse habilité aux fins des présentes par délibération n°.....en date du.....

ci- après dénommée la CUB,

ET

L'association(Méduli Nature)
dont le siège est situé..... représentée par son Président / M.
..... habilité aux fins des présentes par décision

ci – après dénommée l'association,

Préambule :

Créée en 2005 par trois citoyens soucieux de préserver l'environnement et de faire partager leurs valeurs, **Meduli Nature est une association loi 1901 de protection et de sensibilisation à l'environnement** basée à Blanquefort.

Meduli Nature tire son nom du Médoc (anciennement "Meduli litus"), véritable presqu'île d'une richesse naturelle exceptionnelle délimitée à l'ouest par l'océan atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde. Le Médoc est son territoire d'actions historique, mais l'association mène maintenant des actions au niveau départemental voire régional et national sur certains projets.

Elle a pour objectif principal de faire connaître à un large public les grandes problématiques environnementales de notre époque, ainsi que les moyens existants pour y faire face. Pour cela elle met en place des actions concrètes visant à préserver l'environnement, à travers trois pôles d'activités complémentaires :

► **L'accompagnement de démarches de développement durable** : manifestations responsables, plans de déplacements scolaires (PDS) et agendas 21 scolaires.

► **La sensibilisation grand public** : sorties découverte de la nature, chantiers nature, ou encore Jour de récup' ! , l'événement phare de Meduli Nature et d'Info Planète sur Blanquefort (www.jourderecup.com).

► **L'éducation à l'environnement et au développement durable** : à destination des publics jeunes, des élèves des établissements scolaires de la maternelle au lycée ainsi que des jeunes des accueils de loisirs.

L'association est **agréée Jeunesse et Éducation Populaire** depuis 2009 (attribué par la DRJSCS) et a l'**agrément Éducation Nationale** (attribué par l'Académie de Bordeaux) depuis 2010.

C'est dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition de l'évènement « Jour de récup' ! » que l'association fait appel à une subvention de la Cub. En effet, cet évènement s'inscrit dans les objectifs de la mise en place du Programme local de prévention des déchets, pour lequel la Cub a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME en octobre 2011. Ce programme concourt à la mise en place d'actions visant la réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés sur les 5 prochaines années conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Parmi les 28 actions mises en place dans le PLPD, la question de la sensibilisation du public à une consommation plus responsable par la promotion du réemploi, de la réparation et du don est largement développée.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention vise à mettre en œuvre un partenariat entre la Cub et Meduli Nature dans la mise en place du programme local de prévention des déchets, en accordant une subvention à Meduli Nature dans le cadre de son projet décrit à l'article 2.

Article 2 : Description du projet de Meduli Nature

L'équipe organisatrice de Meduli Nature organise la 4^{ème} édition de « Jour de récup' ! » les 28 et 29 juin 2013.

Un évènement pour consommer autrement

L'idée de Jour de récup' est de proposer un évènement grand public pour une consommation responsable. En amenant les visiteurs sur les chemins de la réparation, du recyclage et de l'économie sociale et solidaire, Jour de récup' les invite à découvrir des solutions alternatives pour consommer moins, plus durablement et en réduisant leurs déchets.

Jour de récup' a pour objectif de conduire grands et petits sur des réflexions liées à ce que l'on peut faire des objets démodés, cassés ou en panne en leur offrant une seconde vie et ainsi contribuer à la réduction des déchets.

L'économie de la réparation et du recyclage favorise également la réinsertion et l'emploi de populations en difficultés. Les recycleries, les SEL (Systèmes d'Echanges Locaux) ou diverses associations comme EMMAUS, Le Relais ou encore le Réseau Envie collectent les vieux objets pour les remettre en état, les valoriser et les redistribuer à ceux qui en ont besoin tout en créant des emplois. En réunissant sur un même lieu des acteurs de l'économie sociale et solidaire, Jour de récup' souhaite éveiller les consciences des visiteurs à une autre forme d'économie.

Jour de récup' se veut être un temps d'échanges et de découvertes où les visiteurs pourront participer à des activités ou des ateliers pour s'exercer à la création ou à la « bricole » dans un esprit festif et convivial. Le but est d'amuser, d'informer, de faire découvrir et réfléchir, d'échanger autour des thèmes de la réparation, de la récupération, du recyclage, de la consommation responsable et solidaire pour repartir avec des idées et de nouveaux gestes à mettre en pratique.

Lors des premières éditions 500 à 800 visiteurs étaient présents. Cependant, le public présent était surtout composé de personnes sensibles au sujet. Le souhait de Meduli Nature est désormais de faire participer un public qui est moins sensible à ces problématiques. Méduli Nature prévoit de toucher 1 000 personnes lors de la 4^{ème} édition de « Jour de récup' ! ».

Déroulement de la manifestation

Pour cette manifestation, l'équipe organisatrice de Meduli Nature s'engage à ce que Jour de récup' s'organise sur deux temps qui auront chacun leurs spécificités :

- Vendredi 28 juin au soir : Soirée Loto de la récup' – salle polyvalente de Fongravey (Blanquefort)
- Samedi 29 juin midi et après midi : ateliers et spectacles – La Vacherie (Blanquefort)

Vendredi 28 juin de 18h30 à 00h30

En soirée, un « Loto Jour de récup' » sera mis en place par l'équipe organisatrice. L'idée de cette soirée est née du constat suivant : le public présent sur les 3 premières éditions est un public averti et déjà sensibilisé.

Les lotos rassemblent chaque année sur tout le territoire un nombre extrêmement important de personnes. Il est donc apparu comme un moyen intéressant de rassembler des personnes qui ne viendraient pas d'elles mêmes sur l'évènement. L'utilisation et le détournement de ce mode d'action sera ainsi mis en place et permettra de capter un autre public et de lui faire découvrir ce qui peut être fait en matière de consommation responsable et de réduction des déchets.

La soirée « Loto Jour de récup' » permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

- Toucher un nouveau public, attiré par le loto, et qui ne se serait pas déplacé sur Jour de récup',
- Faire la promotion de la consommation responsable en proposant des lots issus d'une économie responsable (récupération, réparation, économie sociale et solidaire, agriculture biologique...),
- Proposer un lieu et un temps d'échange pour le public présent avant, pendant et après le loto, avec les acteurs de la consommation responsable. Plusieurs stands seront proposés avec les acteurs associatifs.

La soirée se déroulera comme suit :

- 18h30 – 20h00 : espace d'échange avec les stands associatifs ; restauration
- 20h30 – 00h30 : Loto avec animations et échanges

Samedi 29 juin midi et après midi

Cette demi-journée du samedi s'appuiera sur ce qui fait la réussite de Jour de récup' depuis la première édition : la découverte par la manipulation et l'expérimentation dans un esprit d'échange et de convivialité.

Ainsi seront proposés :

- un repas convivial axé sur la découverte de producteurs locaux et de produits intégrant les critères du développement durable (selon les principes d'un repas responsable sur la prévention des déchets notamment),
- un espace animations avec la mise en œuvre d'ateliers créatifs et la découverte des acteurs de la récupération, de la réparation, du recyclage et de l'économie sociale et solidaire,
- des spectacles mettant en avant des artistes locaux.

Près de 40 acteurs ont été pressentis pour participer à cette demi journée pour mettre en œuvre des ateliers tels que :

- animation sur la culture scientifique et technique, expérimentation et utilisation du matériel de récupération (Les Petits Débrouillards)
- atelier de fabrication et de découpage pour les enfants (Ly Luu)
- création de personnages et bestioles « les zozarts » - sensibiliser les enfants au tri et au recyclage à travers une pratique artistique et ludique basée sur la transformation et le détournement de matériaux de récupération (plasticiens décorateurs de Aux arts ect.)
- Jeux récup' – fabrication de jouets et expérimentation par les enfants (Marie-Soline)
- Tous en selle – démontage et réparation de vélos (Atelier des mobilités modernes)
- Les carnets récupérés – fabrication de carnets de poche à partir de papier, cartons (Info Planète)
- Fabrication artisanale de produits d'entretien – 100% Gironde
- Atelier de vaisselle comparative pour tester les produits faits maison en participant au lavage de la vaisselle après le repas : une initiative citoyenne de Monique Le huu et Christian Mazencq
- Créer avec ses mains – atelier de poterie (Atelier Terre)
- Construction de jeux en bois (Les Eclaireurs de France)
- Massage bien-être (cabinet Zenithude)
- « Picoti, picota » : atelier qui fait la promotion des poules comme solution de traitement des biodéchets (Joaquim Sanchez)
- La récup' à Rem : montage et fabrication d'objets à partir de chutes de bois (Rémi-Menuisier charpentier)
- Atelier de tapisserie décorative (initiative citoyenne de Miguel)
- Jeux de récup' : fabrication de jouets et expérimentation par les enfants
- Bourse aux vélos : achat, vente, démontage et réparation de vélo (Atelier des Mobilités Modernes)

Des spectacles seront également proposés tels que :

- Improbable théâtrales (La Licoeur)

- Animations musicales déambulatoires
- Pièces de théâtre

Une manifestation responsable

Chaque point de l'organisation de 'Jour de récup' est étudié afin de réduire son impact sur l'environnement, favoriser un comportement écocitoyen des participants et intégrer des critères de solidarité et d'accessibilité.

Spécialisé dans l'accompagnement de manifestations responsables en Gironde, Meduli Nature a mis en place un programme d'actions pour répondre au mieux à ces critères en mettant différentes actions en place au niveau de la communication (limitation de l'utilisation de l'outil papier, communication avec des outils dématérialisés...), de l'aménagement du site (utilisation de matériaux de récupération pour l'aménagement du site et les décors...), de la restauration (restauration et buvette éco-responsable), de la gestion des déchets (utilisation de verres et vaisselle réutilisables, tri des déchets...), des transports (incitation à l'utilisation des modes de transports doux), de la citoyenneté et solidarité (manifestation gratuite et ouverte à tous).

Article 3 : Cadre budgétaire et comptable de l'association

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 4 : Budget prévisionnel

Pour aider Meduli Nature à mettre en œuvre cette action spécifique, la Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour un soutien financier de 2 000 euros dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 6 750 euros (hors contributions volontaires en nature) répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats (matériels et marchandises)	4 750	Ventes de produits finis, prestations de services	1 750
Autres services extérieurs (publicité, publication)	600		
Prestations artistiques	2 000	<i>Subventions :</i>	
		Conseil Général 33	1 500
		Commune de Blanquefort	1 500
		CUB	2 000
TOTAL	6 750		6 750

Article 5 : Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux

La CUB accorde à l'association Meduli Nature une subvention plafonnée au montant de 2 000 €, sur la base du budget prévisionnel annexé à la présente convention.

Si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si le montant du budget définitif s'avérait supérieur au budget prévisionnel, la subvention resterait égale à 2000 euros.

Article 6 : Conditions d'utilisation de la subvention allouée

La subvention allouée doit être employée en vue de la réalisation du projet de l'association décrit ci-dessus à l'article 2. En cas d'inutilisation ou d'utilisation non conforme, la subvention allouée devra être remboursée à la CUB.

L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 7 : Modalités de versement de la subvention

La Cub s'acquittera de cette subvention de la manière suivante :

- un acompte de 80 % sera versé à Meduli Nature à la signature de la convention, soit un montant de 1 600 €.
- le solde de 20 %, soit un montant de 400 €, à la réception des documents suivants,
 - Les bilans, compte de résultats et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,
 - Le compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu

financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

- Une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
- Une information sur les retombées économiques du projet (**annexe 2**),
- Une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet (nombre de personnes présentes, thématiques des ateliers réalisés et retour qualitatif, nombre de personnes sensibilisés...),
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

Article 8 : Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la CUB, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la CUB, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.
- s'engage à faire participer la CUB aux comités de pilotage qui réunira les principaux partenaires du projet.

Article 9 : Clause de publicité

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la CUB sur les documents destinés au public, tous les relais médiatiques (radios locales, chaînes de télévision, réseaux sociaux) en relation avec l'évènement réalisé.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la CUB ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la CUB apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue prendra effet à sa signature et prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde, qui est de 6 mois suivant le fin de l'exercice considéré, soit le 31 décembre 2013.

Article 11 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Article 12 : Résiliation de la convention

La résiliation pourra intervenir :

- En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations résultant de la présente convention, après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Pour tout motif d'intérêt général moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Article 13 : Contentieux

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Pour l'association Méduli Nature

Le Président,

Le président,

Vincent Feltesse

Eric Cazenave

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit être certifié exact par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retourné dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures 61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers 62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres 63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes 64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotation aux amortissements				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises 74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées 75-Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : I I I I I I I I I **à**

Signature :

ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne **l'organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...)**.

Intitulé de la manifestation :

Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :

Première année d'édition :

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation ☐ gratuite ☐ payante

Vente de produits et/ou services : ☐ oui ☐ non

Visiteurs, participants :

☐ tout public ☐ professionnels

➤ **Nombre de visiteurs, participants :**

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des visiteurs, participants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Exposants :

➤ **Nombre d'exposants :**

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des exposants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :
International :

Stands :

- Nombre de stands
Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
- Nombre de m² de stands
Evolution du nombre de m² de stands (rappel du nombre de m² sur les 3 dernières années).

Moyens humains :

- Nombre d'emplois directs :
- Nombre d'emplois indirects :
- Nombre de bénévoles :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :